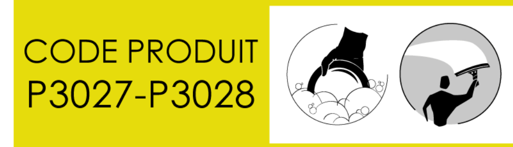




CODE PRODUIT
P3027-P3028



DÉTERGENT PLONGE ECOLABEL

Détergent vaisselle concentré

FICHE TECHNIQUE



Conditionnement : 6 x 1 L - P3027
4 x 5 L - P3028

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide visqueux transparent homogène
Parfum : citron
Couleur : jaune pale
Densité : 1,04 +/- 0,01
pH à 20°C sur produit pur : 6,25 +/- 0,25
Dosage : de 0,05% à 0,1%

UTILISATION

PRO NEO-VERT PLONGE est un détergent vaisselle manuel pour le nettoyage de la batterie de cuisine, la vaisselle et tous les ustensiles, efficace à toutes les températures.
Anti-traces avec brillance impeccable. Laisse une agréable odeur de citron vert.
Autre utilisation : nettoyage des vitreries avec raclette (dosage 0,05%)

MODE D'EMPLOI

Tremper la vaisselle dans le bac de plonge contenant l'eau et le produit. Nettoyer avec une lavette, une brosse ou un tampon abrasif. Rincer abondamment et laisser sécher à l'air libre.

Dosage recommandé pour 5L d'eau de vaisselle : 0,05% à 0,1%
Vaisselle peu sale : 2,5mL de produit (1/2 cuillère à café)
Vaisselle sale : 5mL de produit

Pour la ver le plus efficacement possible, économiser l'eau et l'énergie et protéger l'environnement, immerger au lieu de laver au jet du robinet et respecter les doses recommandées. Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante.

LEGISLATION

<5% d'agents de surfaces non-ionique* et amphotères*.
15-30% d'agent de surface anioniques*.
Contient également : conservateurs (méthylisothiazolinone, chlorométhylisothiazolinone) et parfum d'origine végétale, limonène.

La formule est déposée au centre anti-poison FERNAND WIDAL : tel 01 40 05 48 48
**agents nettoyants 100% d'origine végétale*

Formulé exclusivement à partir d'ingrédients d'origine végétale, Pro Neo-Vert Plonge présente une biodégradabilité optimale et vous apporte sécurité et confort d'utilisation. Son efficacité prouvée permet une utilisation professionnelle dans toutes les conditions. **Pro Neo-Vert Plonge** ne contient pas d'ingrédients d'origine pétrochimique et est conditionné dans des matériaux entièrement recyclables.

Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif au nettoyage du matériel et des objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel